



Comment obtenir son Certificat Numérique Européen COVID ?

A quoi sert le certificat COVID ?

Le **Certificat Numérique Européen COVID**, également appelé **Pass sanitaire** ou **Coronapass** permet de voyager facilement au sein de l'Union européenne et de participer à des événements aisément.

Pour cela, vous devez justifier :

- De 2 doses de vaccination contre le Covid-19 → appelé **certificat de vaccination**,
- ou d'un test de dépistage négatif au Covid-19 → appelé **certificat de test**,
- ou d'une preuve d'immunité à la suite d'une infection et d'un test de dépistage positif réalisé entre 6 mois et 11 jours avant l'émission du certificat → appelé **certificat de rétablissement**.

Que contient le certificat COVID ?



Ce Pass sanitaire contient un code QR unique et personnel.

Attention : Le Pass sanitaire est gratuit mais les tests de dépistage sont payants.



Lors de la vérification du certificat, le code QR est scanné et la signature vérifiée.

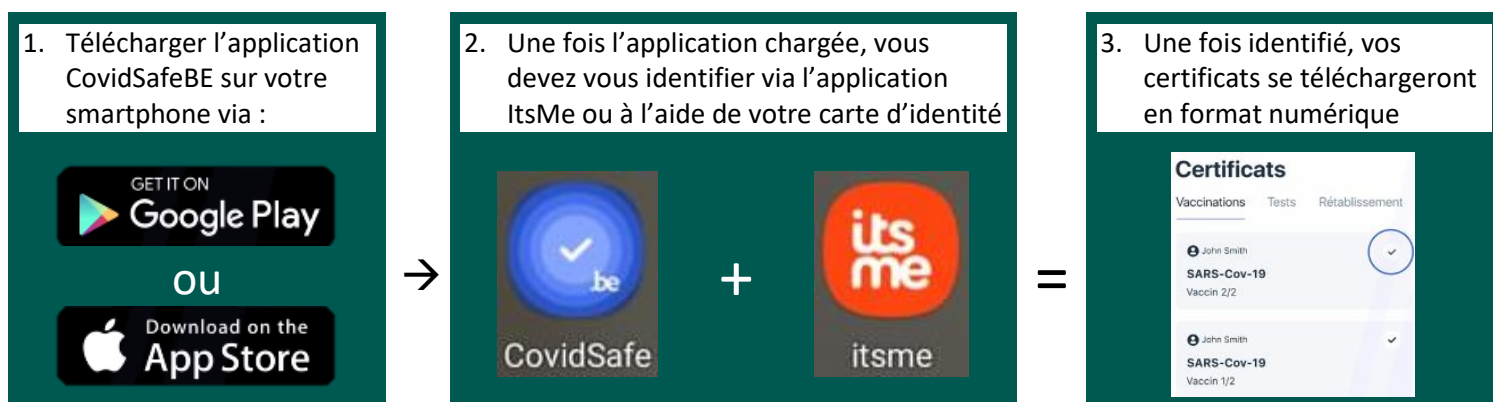


Il ne contient que les données à caractère personnel nécessaires à sa validation (respect du Règlement Générale de Protection des Données)

Comment obtenir votre certificat COVID ?

Vous pouvez obtenir gratuitement votre Certificat Numérique Européen COVID (1) **sous format numérique** ou (2) **sous format papier**.

1. Sous format numérique via l'**application CovidSafeBE** à télécharger sur votre smartphone.



➔ **Besoin d'aide ?** Une vidéo vous aide à démarrer pas après pas sur le site : www.covidsafe.be/fr/

2. Sous format papier via 2 options.

Option 1 :

A télécharger et à imprimer vous-même

via les sites Internet :

- MaSante.be
www.masante.belgique.be/#/
- Réseau Santé Bruxellois
www.brusselshealthnetwork.be/
- Réseau Santé Wallon
www.reseausantewallon.be/FR/patients/Pages/default.aspx
- et Mijn burgerprofiel
www.burgerprofiel.be/

Option 2 :

A demander par téléphone et à se faire livrer par la poste

via le numéro de votre région :

- Wallonie : 071 31 34 93
- Flandre : 078 78 78 50
- Bruxelles : 02 214 19 19
- Région Germanophone : 0800 23 032

Conseil : Demander votre certificat suffisamment à l'avance suite au délai de livraison de la poste

The image displays the EU Digital COVID Certificate template. It features a QR code on the left, a central logo with the EU flag and 'EU Digital COVID Certificate' text, and a right-hand column with detailed information in multiple languages. The information includes: Personal Data (Boonen Emma), Date of birth (1973-03-15), Unique Certificate Identifier (BEVEE12PA8UWS6Z4RZXB#), Vaccine/prophylaxis (SARS-CoV-2 antigen vaccine), Vaccine medicinal product (Comirnaty), Marketing authorisation holder or manufacturer (Biontech Manufacturing GmbH), Number in a series of doses (2/2), Date of vaccination (2021-05-25), Member State of vaccination (Belgium), and Certificate issuer (Agentschap Zorg and Gezondheid). A 'DRAFT' watermark is visible in the bottom right corner.

Quid pour les enfants ?



Les enfants de moins de 6 ans n'ont pas besoin de certificat pour voyager au sein de l'UE ou pour participer à des événements. Toutefois, les pays ou les organisateurs sont libres de l'imposer pour les enfants entre 6 et 18 ans. Dans ce cas, l'enfant devra également se munir d'un certificat de test, de guérison ou de vaccination.

Plus d'infos ou besoin d'aide ?

- Par Internet : la foire aux questions du site CovidSafeBE : www.covidsafe.be/fr/questions-frequentes
- Par internet : la vidéo d'aide à l'installation de l'application CovidSafeBE : www.covidsafe.be/fr/
- Par téléphone : en contactant votre région au numéro référencé ci-dessus

Document construit à l'initiative
des aînés du MOC du secteur
de la Basse-Meuse

